

ACTION URGENTE

DES MILITANTS ECOLOGISTES MENACES

Des trafiquants présumés harcèlent et menacent les membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí », qui vise à protéger la réserve écologique de Chaparrí, au Pérou. Ceux-ci craignent pour leur sécurité.

En janvier et février 2018, les **membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí »** ont indiqué à Amnesty International que des personnes les harcelaient en les menaçant de les attaquer ou de les priver de leurs terres et qu'ils étaient surveillés par des trafiquants présumés dans le village de Santa Catalina de Chongoyape, à l'intérieur de la réserve écologique de Chaparrí. Le Front de défense est composé d'habitants du village et de membres de l'Association pour la conservation de la nature et du tourisme durable à Chaparrí (ACOTURCH). Ces militants se consacrent à la défense et à la conservation de la réserve.

Les habitants du village qui font partie du Front de défense ont déclaré publiquement qu'ils avaient été la cible, au cours des trois dernières années, de harcèlement, de violences physiques et verbales, de surveillance, de séparation arbitraire de leur communauté et de menaces de mort de la part de personnes étrangères à celle-ci. Le 30 décembre 2017, la situation est devenue extrêmement grave : quatre individus non identifiés ont tué José Napoleón Tarrillo Astonitas à son domicile en le rouant de coups et en l'étranglant en présence de son épouse, Flor Vallejos. Cet homme s'opposait à l'entrée de personnes étrangères au village et avait déjà été menacé de mort pour cette raison. L'enquête judiciaire sur son meurtre n'a donné aucun résultat jusqu'à présent et Flor Vallejos a dû fuir le village en janvier car elle continuait d'être la cible de menaces, étant le seul témoin du crime. Depuis le meurtre de José Tarrillo, les menaces et le harcèlement visant les membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí » se sont intensifiés. Selon des informations rendues publiques, le ministère de l'Intérieur a demandé au préfet de la région d'ordonner des mesures de protection en faveur d'un certain nombre de personnes, dont des membres du Front de défense. Cependant, les personnes concernées ne savent toujours pas quelles mesures ont été demandées car, selon elles, aucune n'a encore été mise en place.

Les membres du Front de défense ont déclaré à Amnesty International que, depuis 2015, des personnes étrangères au village de Santa Catalina de Chongoyape achètent et vendent des terres dans le but de les négocier avec des entreprises qui les utiliseraient à d'autres fins que la conservation de la réserve.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez le ministre de l'Intérieur à ordonner des mesures de protection afin de préserver l'intégrité des membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí » et des habitants de Santa Catalina de Chongoyape, en consultation et en accord avec eux ;
- engagez-le à reconnaître publiquement le travail légitime du Front de défense, de la communauté de Santa Catalina de Chongoyape et de toutes les personnes qui défendent les droits liés à la terre, au territoire et à l'environnement, en veillant à ce que les défenseurs des droits humains jouissent d'un environnement sûr et favorable ;
- demandez instamment au procureur général de diligenter dans les meilleurs délais une enquête approfondie sur le meurtre de José Napoleón Tarrillo Astonitas et les actes de harcèlement visant les membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí » et les habitants de Santa Catalina de Chongoyape, ainsi que sur les ventes de terres faisant partie de la réserve, à rendre publics les résultats de ces investigations et à traduire les auteurs et les instigateurs présumés en justice ;
- exhortez le ministre de la Justice à adopter de toute urgence un mécanisme de protection des défenseurs des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 AVRIL 2018 À :

Ministre de l'Intérieur

Vicente Romero Fernández
Ministro del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n Urb. Corpac –
San Isidro – Lima, Pérou
Courriel : vromero@mininter.gob.pe
Twitter : @MininterPeru
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Procureur général

Pablo Sánchez Velarde
Avenida Abancay Cuadra 5 s/n (Sede
Central en Lima)
Lima, Pérou
Fax : +511 208 5555, extension 5253
Courriel : psanchez@mpfn.gob.pe
Twitter : @FiscaliaPeru
**Formule d'appel : Dear Attorney
General, / Monsieur le Procureur
général,**

Ministre de la Justice

Enrique Mendoza
Scipión Llona 350
Miraflores
Lima, Pérou
Fax : + 511 204 8020, extension 1421
Courriel : ejmendoza@minjus.gob.pe
Twitter : @MinjusDH_Peru
**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES MILITANTS ECOLOGISTES MENACES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le harcèlement à Chaparrí s'étend au-delà des habitants de la réserve. Le 27 janvier, Duberlí Rodríguez, chef du pouvoir judiciaire du Pérou, a déclaré publiquement avoir reçu des menaces de mort par le biais de son frère après une visite sur place visant à analyser la situation des ventes de terres dans la réserve. Le Bureau du procureur spécialisé dans l'environnement est chargé de l'enquête et ses membres ont affirmé craindre pour leur sécurité lors des investigations menées.

La réserve écologique de Chaparrí est une réserve naturelle privée reconnue par l'État en 2001, située dans la province de Chiclayo (département de Lambayeque). Sur les 34 412 hectares de cette réserve, plus de 80 % du territoire appartient aux habitants de Santa Catalina de Chongoyape. Le 1^{er} mars 2018, la Coordination nationale des droits humains, une organisation de la société civile, a adressé une communication au ministère de l'Intérieur pour lui demander d'accorder une protection aux défenseurs de Chaparrí, mais elle n'a pas encore reçu de réponse.

Nom : les membres du Front de défense « Sauvons Chaparrí »
Hommes et femmes

AU 51/18, AMR 46/7998/2018, 6 mars 2018